



En résumé

Dans le prolongement de la réunion publique d'information du 30 septembre 2024, **un stand d'information et de participation** a été organisé le **samedi 5 octobre 2024, de 10h à 13h, sur le parking de la mairie de Brives**. Cette initiative s'inscrit dans la démarche de concertation préalable volontaire mise en place autour du projet agrivoltaire "Au fil de la Théols", qui concerne les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.

L'objectif de ce stand était d'aller à **la rencontre des habitants ne pouvant se rendre disponibles en semaine**, de répondre à leurs interrogations sur le projet et de recueillir leurs contributions.

Cet événement a permis aux visiteurs de découvrir et d'échanger librement sur les enjeux du projet, dans **un cadre convivial et accessible**. **Madame Annie BARREAU**, Maire de Brives, était présente et a souligné l'importance de cette démarche participative sur le territoire.

Le stand était animé par :

- **Stéphane PLISSON**, représentant du collectif d'agriculteurs CAVT36, initiateur du projet.
- **Christopher COSMUS**, représentant de GLHD, maître d'ouvrage du projet.
- **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**, de l'agence Trait Clair, tiers garant neutre de la concertation.

Au fil des échanges, **11 contributions écrites** ont été recueillies, portant sur **quatre grandes thématiques** : la **préservation du paysage**, les **caractéristiques techniques du projet**, le **projet agricole** et l'**évolution des pratiques**, ainsi que les **retombées locales**.

Les participants ont salué **cette démarche de concertation proactive**, qui favorise une écoute des habitants et des usagers du territoire. Ils ont également insisté sur l'importance **d'une communication continue et transparente** avec l'ensemble des parties prenantes (propriétaires, exploitants agricoles, locataires), afin d'assurer une prise en compte sincère des attentes locales.

Ce stand d'information marque ainsi **une nouvelle étape clé dans la concertation**, en permettant d'enrichir la réflexion collective autour du projet et **d'alimenter les prochaines étapes du dialogue territorial**.





LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions de communication ont été mises en place en amont du stand d'information et de participation du 5 octobre 2024.

Diffusion des supports d'information sur le territoire

L'information sur la concertation et ses différentes étapes a été relayée dès le 16 septembre 2024 par l'apposition de l'**avis de concertation et de l'affiche officielle sur les panneaux d'affichage municipaux** des communes concernées (Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives), ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne Boischauts. La commune de Vouillon a rejoint ce dispositif le 28 septembre.

En parallèle, une **plaquette d'information détaillée** (4 pages) a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que pour les habitants de Vouillon situés au sud de la RD925.

Relais numérique et médiatique

Le projet dispose d'un **site internet dédié (www.aufildelatheols.fr)**, actif depuis le 24 août 2024, permettant aux habitants d'accéder aux informations et de contribuer en ligne.

La **Communauté de Communes Champagne Boischauts** a relayé les dates et les modalités de la concertation sur son site IntraMuros, offrant ainsi un canal d'information supplémentaire.

Deux **articles** dans La Nouvelle République ont également permis d'informer largement le public :

- Le 27 septembre, une brève annonçait la réunion publique du 30 septembre.
- Le 3 octobre, un article détaillé présentait le projet agricole et le calendrier des ateliers et réunions à venir.

Actions de proximité et mobilisation du public

Un **porte-à-porte** a été réalisé les 26, 27 et 28 septembre, permettant d'informer directement 287 foyers des communes concernées et de recueillir les premières contributions de 68 habitants.

La **réunion d'information et de participation** du 30 septembre a rappelé le calendrier des temps de concertation, notamment la tenue du stand d'information du 5 octobre.

Enfin, pour faciliter l'accès des visiteurs le jour de l'événement, un **fléchage sur site** a été installé juste avant l'ouverture du stand, garantissant une signalisation visible et efficace.



Une photo de l'affichage déployé depuis l'entrée ouest du bourg de Brives, le long de la Chaussée de César





LES MODALITÉS D'ANIMATION

Le dispositif logistique

Le stand d'information et de participation du 5 octobre 2024 a été conçu comme **un espace ouvert et convivial, favorisant l'échange**, la participation et la transparence autour du projet agrivoltaïque "Au fil de la Théols". Son organisation a reposé sur trois dimensions clés : **un dispositif logistique accueillant, des outils d'animation interactifs et une méthodologie participative favorisant l'expression des habitants.**

Pour assurer une présence visible et accessible, un barnum et une table ont été installés sur le parking de la mairie de Brives. Une signalétique légère a été positionnée aux abords des grands axes routiers environnants, attirant ainsi les passants curieux et facilitant l'orientation vers le stand. Un espace de convivialité a été aménagé, avec du café, du thé et des gâteaux, créant un cadre propice aux discussions informelles et aux échanges détendus.

4

Les outils d'animation

Plusieurs supports ont été mis à disposition des participants afin de faciliter l'information et l'expression des contributions :

- **Deux panneaux d'information (format A1)** ont été installés à la vue de tous :
 1. Le premier détaillant les caractéristiques et enjeux du projet agrivoltaïque.
 2. Le second expliquant le dispositif de concertation préalable volontaire. Ces supports ont permis aux animateurs de la concertation, aux agriculteurs du collectif CAVT36 et aux représentants de GLHD d'illustrer leurs propos et d'apporter des précisions aux visiteurs.
- **Une grande carte aérienne des cinq communes concernées** a été disposée sur la table, permettant aux habitants de localiser les zones d'étude du projet et d'y positionner leurs contributions.
- **Un fil à linges participatif** a été installé, offrant aux visiteurs la possibilité d'afficher leurs contributions au fil des échanges et de partager leurs remarques avec l'ensemble des participants.
- **Un bloc de formulaires** était mis à disposition pour recueillir :
 1. Le lieu de résidence et le profil du participant.
 2. La thématique de contribution.
 3. Un descriptif détaillé de la remarque ou question.
 4. Sa localisation sur la carte si pertinent.

Ce format a permis d'assurer une traçabilité des contributions, tout en offrant aux participants la possibilité d'exprimer librement leurs attentes.

Tout au long de l'événement, les membres de GLHD, le représentant du collectif d'agriculteurs CAVT36 et les animateurs de l'agence TraitClair étaient disponibles pour répondre aux questions et recueillir les contributions.

Les principes d'animation

L'accueil et l'accompagnement des visiteurs se sont déroulés en trois grandes étapes :

1. Un premier temps d'échange et de montée en compétence :

Lorsqu'un participant arrivait sur le stand, un temps de discussion était engagé afin d'évaluer son niveau de connaissance du projet.





Selon ses attentes et son niveau d'information, il bénéficiait :

- D'une présentation détaillée du projet.
- D'un échange avec les porteurs du projet ou la maîtrise d'ouvrage pour répondre à ses interrogations.

2. Un espace d'expression structuré et interactif

- Les participants étaient invités à renseigner autant de mini-formulaires qu'ils le souhaitaient pour consigner leurs questions ou contributions.
- L'agence TraitClair animait la dynamique participative, en notant et compilant les échanges oraux, afin d'assurer un suivi exhaustif des contributions écrites et verbales.

3. Une structuration des contributions par thématique et localisation :

Chaque contribution était associée à l'une des thématiques majeures du projet :

- Usages et expertise locale (*pratiques de loisirs, chasse, randonnées, zones sensibles...*).
- Paysage et biodiversité (*haies végétales, masques paysagers, intégration des installations...*).
- Aménagements complémentaires (*zones pédagogiques, continuité de chemins, espaces conviviaux...*).

Une codification par gommettes colorées permettait de visualiser les contributions sur la carte :

- **ROUGE** → Points d'attention / Expertise d'usage.
- **VERT** → Propositions d'aménagements paysagers.
- **JAUNE** → Propositions d'aménagements de loisirs ou complémentaires.

Cette méthodologie a permis une visualisation claire et interactive des propositions des participants.



Des aperçus des supports d'animation utilisés sur le stand (de g. à d. : Une carte des zones d'études, une planche récap des caractéristiques du projet, une planche d'inspiration pour les aménagements paysagers et une photo d'un projet agrivoltaïque)





LE RECUEIL DE LA PARTICIPATION

Le stand d'information et de participation du 5 octobre 2024 a offert un espace d'échange ouvert et constructif, où les habitants ont pu poser leurs questions, partager leurs préoccupations et formuler des propositions. Les discussions, riches et variées, ont permis d'aborder quatre grandes thématiques du projet agrivoltaïque :

- L'insertion du projet dans le paysage
- Les caractéristiques techniques et environnementales du projet
- Les retombées locales possibles
- Le projet agricole et le type de cultures choisies

L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont exprimé une sensibilité particulière à la question des co-visibilités et de l'impact paysager du projet, notamment depuis les itinéraires de promenade et les routes environnantes.

- Les vues et co-visibilités autour du projet
 - La distance des panneaux par rapport aux Monuments Historiques (notamment autour de l'église de Brives) a été soulevée à plusieurs reprises.
 - Des habitants ont proposé la plantation de haies végétales pour masquer le projet depuis la route de Brives et le chemin longeant la rivière, des itinéraires prisés des promeneurs.
 - Des gommettes ont été apposées sur la carte pour identifier les points de vue nécessitant un masquage végétal.

« Il est nécessaire de traiter les vues, en particulier depuis la route de Brives et le chemin le long de la rivière. »

« Il faut reconstituer les haies végétales tout autour du projet, comme avant... »

GLHD a précisé que :

- Les haies existantes seront conservées, et de nouvelles haies seront plantées pour réduire l'impact visuel et renforcer la biodiversité.
- Une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera nécessaire avant le dépôt des permis de construire pour étudier les incidences du périmètre de protection des Monuments Historiques.

« C'est un beau projet. Il n'y a pas d'impact sonore ou visuel. »

« De l'éolien, on en a beaucoup trop. »

Ce projet intervient dans un contexte marqué par une réticence locale aux projets éoliens, souvent critiqués pour leur impact paysager et sonore. En comparaison, le projet agrivoltaïque semble mieux accepté par les habitants présents.

Les caractéristiques techniques du projet vis-à-vis des contraintes environnementales

Les échanges ont également porté sur l'empreinte environnementale du projet, avec des interrogations sur son bilan carbone et le recyclage des panneaux photovoltaïques.

« Quel est le bilan carbone du dispositif ? Si les panneaux viennent de Chine, la pollution n'est pas chez nous, mais il y a quand même pollution. Quid du recyclage ? »





GLHD a répondu que :

- La majorité des panneaux photovoltaïques sont actuellement fabriqués en Chine, mais le dispositif est recyclable à 95%, un atout majeur en matière d'économie circulaire.
- Des pièces seront remplacées avant 40 ans, avec un budget déjà provisionné pour assurer leur renouvellement sans perte d'efficacité.

Les participants se sont montrés attentifs, mais non opposés au projet, conscients des enjeux liés à la transition énergétique et de la nécessité de développer des sources d'énergie renouvelable.

Les retombées locales possibles

Un échange a porté sur les bénéfices attendus pour les riverains et les collectivités. Certains habitants ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier directement de l'électricité produite.

« Ce qui peut être dérangent, c'est que c'est un projet économique pour les agriculteurs, mais les habitants riverains pourraient aussi bénéficier de l'électricité... »

« Ce qui serait bien, ce serait aussi de profiter de l'électricité. »

« Il y a aussi des retombées financières pour les communes. »

GLHD a expliqué que :

- Les habitants peuvent se regrouper et formuler une demande collective pour bénéficier d'un accès direct à l'électricité produite, sous réserve d'un engagement suffisant.
- Des retombées financières sont prévues pour les collectivités locales, notamment via les taxes et redevances associées au projet.

Ces précisions ont permis de mieux informer les participants sur les opportunités économiques locales offertes par le projet.

Le projet agricole et le type de cultures choisies

Quelques échanges ont porté sur le choix des cultures et leur impact environnemental, notamment en matière de gestion de l'eau et d'utilisation des traitements phytosanitaires.

« Quels seront les types de cultures qui seront faites par les agriculteurs sur ces parcelles ? »

« Est-il prévu de cultiver en agriculture biologique ? »

« Quel traitement pour les cultures ? »

Madame Annie BARREAU, Maire de Brives, a exprimé un enjeu particulier quant à la gestion de l'eau potable, insistant sur l'importance de préserver une ressource de qualité pour les habitants.

« On doit délivrer de l'eau potable de qualité aux habitants et la situation est déjà problématique. »

Stéphane PLISSON, membre du collectif CAVT36, a répondu que :

- Les agriculteurs s'adapteront à la réglementation en vigueur sur l'utilisation des traitements phytosanitaires.





- L'agriculture biologique n'est pas prévue, en raison des défis techniques et économiques qu'elle représente, mais les cultures sélectionnées privilégieront des pratiques durables.
- La luzerne est une culture envisagée, car elle nécessite peu d'intrants et contribue à l'amélioration de la ressource en eau.
- Les machines agricoles devront être adaptées aux parcelles équipées de panneaux photovoltaïques, garantissant ainsi la pérennité de l'activité agricole.

Ces précisions ont permis de confirmer aux participants que le projet agrivoltaïque reste avant tout un projet agricole, garantissant le maintien des exploitations et l'adaptation des pratiques aux réalités du territoire.

8



Photo du support cartographique ayant servi de support aux contributions



Photo des contributions accrochées sur le stand (préconisations sur le plan à Brives - gommettes vertes 1 et 2 : routes depuis lesquelles le projet doit être masqué par des haies végétales - correspondantes aux itinéraires de promenade)





LES CONCLUSIONS

Tout au long de la matinée, les participants du **stand d'information et de participation du 5 octobre 2024** ont pu **poser de nombreuses questions, partager leurs attentes et formuler des propositions concrètes**. Les échanges ont principalement porté sur **l'intégration paysagère, les caractéristiques techniques du projet, le projet agricole et les retombées locales**.

Les contributions ont été consignées sous **plusieurs formats** :

- Des **mini-formulaires** affichés sur le fil à linge participatif,
- Des **gommettes apposées sur la carte aérienne**, permettant d'identifier les points d'attention et les propositions d'aménagement,
- Des **échanges directs avec les porteurs du projet**, les agriculteurs du collectif CAVT36 et les animateurs de la concertation.

9

Les participants ont été **invités aux prochains temps de concertation**, afin de poursuivre les discussions et d'affiner collectivement le projet. Grâce à ce **stand d'information et de participation**, le projet "Au fil de la Théols" s'enrichit des contributions locales, assurant ainsi une **conception mieux adaptée aux réalités du territoire et aux préoccupations des habitants**.

Les opportunités du projet

Cet événement a permis d'**identifier plusieurs opportunités** qui renforcent la pertinence et l'acceptabilité du projet :

- Un **projet soutenu pour son ancrage agricole** : les habitants reconnaissent la nécessité de **maintenir l'activité agricole sur le territoire**, tant pour ses aspects économiques que paysagers et environnementaux.
- Un **projet en phase avec la transition écologique** : les échanges ont montré une compréhension des enjeux climatiques et énergétiques, et une adhésion à l'idée d'**innover pour garantir l'avenir des exploitations agricoles**.
- Une **opportunité d'innovation agricole durable** : l'agrivoltaïsme est perçu comme **une solution d'avenir**, permettant une **adaptation progressive des pratiques agricoles**, tout en contribuant à la **transition énergétique du territoire**.
- Des **bénéfices énergétiques attendus** : le projet suscite une **attente forte** quant à la possibilité pour les habitants et les collectivités de **bénéficier directement d'une partie de l'électricité produite**.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les discussions ont permis d'identifier plusieurs **points d'attention majeurs** qui devront être approfondis au fil de la concertation :

La **préservation de l'identité paysagère** :

- Les **co-visibilités du projet** restent une préoccupation centrale. L'étude paysagère devra **intégrer des solutions adaptées**, notamment par la plantation de **haies végétales** aux endroits stratégiques.
- Le **positionnement des panneaux dans les parcelles** sera particulièrement étudié, et les choix de **types de haies** seront abordés lors des **ateliers-visites de parcelles**.





L'enjeu environnemental des panneaux :

- Le **recyclage et l'impact carbone** des panneaux ont fait l'objet de discussions approfondies.
- Les participants ont apprécié les **réponses précises et techniques** apportées sur ces sujets, qui leur ont permis d'appréhender les **impacts réels du projet** sur l'environnement.

Le devenir des parcelles agricoles :

- L'échange avec les agriculteurs a permis aux habitants de **mieux comprendre les contraintes du milieu agricole**.
- Le **maintien de l'activité agricole et l'adaptation des cultures** sont vus comme des enjeux clés, et les agriculteurs du collectif CAVT36 devront **poursuivre leurs réflexions** sur les évolutions de leurs pratiques.

10

Les retombées locales :

- L'enjeu d'un **accès direct à l'électricité produite** pour les habitants est revenu à plusieurs reprises.
- Les **bénéfices financiers pour les collectivités locales** sont également attendus, et devront être clarifiés au cours de la concertation.

Les mesures retenues pour co-construire le projet

À l'issue de cette rencontre, plusieurs **engagements concrets** ont été pris par les porteurs du projet afin d'intégrer les attentes exprimées :

1. **Insertion paysagère du projet**
 - **Positionner des haies végétales** le long des **cheminements de promenade et de la route de Brives** afin d'atténuer l'impact visuel du projet.
2. **Bénéfices agricoles**
 - **Mettre en avant les avantages agronomiques** des panneaux photovoltaïques, notamment en termes de **protection des sols et réduction de l'évaporation de l'eau**.
 - **Encourager la remise en culture de parcelles délaissées**, afin de diversifier les revenus des exploitants.
3. **Dynamisme économique**
 - **Communiquer sur les retours d'expérience positifs** d'autres projets similaires, en mettant en avant les **garanties apportées aux exploitants** et les **effets sur l'économie locale**.
 - **Valoriser le projet comme un levier d'innovation territoriale**, positionnant la région comme un acteur clé de la **transition énergétique et agricole**.
4. **Engagement collaboratif**
 - **Assurer un cadre de vie préservé et apaisé** pour les riverains, en intégrant des **mesures paysagères adaptées**.
 - **Rassurer les parties prenantes sur la pérennité du projet**, en garantissant un **suivi transparent et une concertation continue**.





L'appréciation de la concertation

Les participants ont souligné l'intérêt de cette démarche de concertation préalable volontaire, qui favorise le dialogue et l'échange direct avec les habitants et usagers du territoire.

- Un espace d'information et d'écoute où chacun a pu s'exprimer librement, poser ses questions et formuler des préconisations.
- Une concertation ouverte et transparente, essentielle pour garantir une prise en compte sincère des attentes locales.
- Une volonté collective de co-construire un projet adapté au territoire, en intégrant les préoccupations exprimées tout au long du processus de concertation.

Grâce à cette dynamique de dialogue continu, le projet "Au fil de la Théols" s'inscrit pleinement dans une logique de coopération avec les acteurs locaux, assurant ainsi son intégration dans le paysage et l'économie du territoire.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024

